

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché pour les « Travaux de suppression de plans d'eau et de restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » Lots 1 et 2

### Décision D-2025-234

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

**Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;

**Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 04 juillet 2025 (Profil acheteur et BOAMP) ;

**Considérant** que la concurrence a correctement joué ;

### PREAMBULE

Par suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2025\_12\_MAP2, en procédure adaptée concernant les travaux de « Suppression de plans d'eau et restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » :

6 plis ont été reçus, puis analysés pour le lot 1 « Travaux de suppression de 3 plans d'eau et de restauration morphologique sur le ruisseau du Bois Guillot »

7 plis ont été reçus, puis analysés pour le lot 2 « Travaux de suppression d'un plan d'eau et de restauration morphologique sur le Ton (lieu-dit L'Etang) »

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'attribuer le marché n° 2025\_12\_MAP2 relatif aux travaux de « Suppression plans d'eau et de restauration morphologique du Ton et du ruisseau du Bois Guillot » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant
1- Travaux de suppression de 3 plans d'eau et de restauration morphologique sur le ruisseau du Bois Guillot	<b>SAS PELLETIER TP</b> 51 rue de la Vendée BP 70334 79143 CERIZAY Cedex  <b>SIRET : 392 783 700 00017</b>	<b>69 574,85 € HT</b> <b>Soit</b> <b>83 489,82€ TTC</b>
2- Travaux de suppression d'un plan d'eau et de restauration morphologique sur le Ton (lieu-dit L'Etang)	<b>SAS PELLETIER TP</b> 51 rue de la Vendée BP 70334 79143 CERIZAY Cedex  <b>SIRET : 392 783 700 00017</b>	<b>28 156,45 € HT</b> <b>Soit</b> <b>33 787,74 € TTC</b>

**ARTICLE 2** : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le - 1 OCT. 2025

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le ..... - 1 OCT. 2025

Notifié ou publié le ..... - 1 OCT. 2025

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.

